AECK/

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 201 DU 06 JUIN 2018

accordant la nationalité béninoise à monsieur **Abbas MAHDI**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;

vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu la lettre en date à Cotonou, du 1er juin 2016 de monsieur Abbas MAHDI et l'ensemble des pièces produites ;

sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 juin 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Abbas MAHDI**, né le 20 novembre 1982 à Kossaibe (Liban), fils de Kamel MAHDI et de Khadija ABDELNABI.

4

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

Sévérin M. QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEC : 2 ; MJL : 8 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; AMBASSADE DU BENIN /LIBAN : 2 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.